

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS VOTE UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS POUR LE TERRITOIRE

Après 18 mois d'études et de débats, les maires et les élus communautaires ont voté ce jeudi une nouvelle stratégie ambitieuse de gestion et de valorisation des déchets. Avec cette décision, l'agglomération se prépare un peu plus à accompagner les enjeux de la transition écologique.

RÉDUIRE, TRIER ET VALORISER NOS DÉCHETS DANS L'AUXERROIS

La politique d'amélioration du service public de gestion des déchets et de leur valorisation par une filière locale décidée ce jeudi 28 septembre par les élus de la Communauté de l'Auxerrois répond à un double constat : la situation actuelle n'est ni compatible avec les objectifs règlementaires fixés par l'État, ni tenable pour les habitants en termes de pression fiscale.

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) rend ainsi obligatoire le tri à la source des biodéchets à partir de 2024 tout en imposant un taux de 65 % de valorisation. De même, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) oblige à une réduction de 10 % des déchets ménagers et à une limitation de leur enfouissement, un objectif pour lequel notre territoire est en retard.

En clair, la Communauté de l'Auxerrois est désormais obligée de réduire ses déchets et de mieux les trier, en augmentant leur valorisation en trouvant des alternatives à leur enfouissement.

MAÎTRISER NOS FINANCES DÈS AUJOURD'HUI

Financièrement, la situation n'est plus tenable : si l'on n'agit pas dès maintenant, la taxe liée aux déchets que paye chaque habitant risque de doubler dans les années qui viennent. L'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la mise en conformité des déchèteries, l'obligation de décarboner les véhicules de collecte coûteraient plus d'une dizaine de millions d'euros.

En parallèle, la Communauté de l'Auxerrois a l'obligation d'harmoniser la fiscalité de sa collecte au plus tard le 31 décembre 2023, alors que deux types de fiscalité cohabitent actuellement : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 93 % des habitants de la Communauté de l'Auxerrois et la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) pour 7 %.

« Notre ambition est de trouver des solutions dans l'intérêt des habitants mais aussi de dégager des marges de manœuvre pour financer notre stratégie. Nous n'avons plus le choix : des mesures vitales doivent être engagées pour transformer ces contraintes en opportunités et accompagner le changement vers des gestes de tri plus performants », assure Lionel Mion, maire de Villeneuve-Saint-Salves et vice-président de la Communauté de l'Auxerrois en charge des Déchets et des Déchèteries.

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES QUATRE OBJECTIFS DE CETTE NOUVELLE STRATÉGIE

Face à ces enjeux financiers et à la transition écologique en cours, la nouvelle stratégie des déchets se fixe quatre objectifs principaux :

1. Améliorer la valorisation de nos déchets et notre performance environnementale

Actuellement, la Communauté d'agglomération dispose sur son territoire de sept déchèteries dont le fonctionnement (horaires et jours d'ouverture), la vétusté, la non-conformité, l'insécurité et surtout la qualité de tri ne sont pas satisfaisants. La communauté d'agglomération fait donc le choix de créer deux grandes déchèteries nouvelle génération, l'une au Nord et l'autre au Sud de l'Auxerrois.

Ces deux déchèteries modernes, ouvertes 7 jours sur 7, donneront la priorité au tri, à la valorisation et au réemploi. Accueilantes et simples d'utilisation, elles offriront aux usagers la possibilité de déposer à un seul endroit l'ensemble de ses déchets qui sont ensuite pris en charge par un agent valoriste.

Chaque déchèterie bénéficiera au minimum d'une trentaine de filières de tri, avec de nouveaux services. Pour favoriser le réemploi, une des deux déchèteries sera d'ailleurs adossée à une recyclerie. Une déchèterie mobile se déplacera aussi chaque jour sur tout le territoire au plus près des habitants.

Enfin, le maillage du parc de points d'apports volontaires (PAV) pour le verre va être doublé, alors que de nouveaux PAV dédiés aux cartons, aujourd'hui inexistantes, seront installés sur tout le territoire.

2. Déployer la collecte en PAV

Les tournées de collecte des déchets telles que nous les avons toujours connues vont être progressivement transformées. La Communauté d'agglomération va déployer progressivement sur l'ensemble de son territoire des points d'apport volontaire (PAV), avec un maillage qui sera adapté à chaque situation, en concertation avec les maires et les habitants. Le mobilier sera commun à l'ensemble de l'agglomération et participera à l'identité visuelle du territoire.

De nombreux territoires adoptent déjà ce mode de collecte, qui permet à chaque habitant de déposer tous ses déchets quand il le veut, quels que soient le jour ou l'heure. *« Le PAV, c'est la liberté ! Et leur accès sera illimité, ce qui résoudra les dépôts anarchiques sur l'espace public qui sont la conséquence de l'absence de bacs »*, souligne Lionel Mion.

L'entretien et le nettoyage des PAV sera intégré au processus de collecte. A noter enfin que des PAV spécialement dédiés aux personnes à mobilité réduite (PMR) seront également déployés.

COMMUNIQUE DE PRESSE

3. Respecter la réglementation et les échéances à venir

Pour se mettre en conformité avec la loi AGECC, la collecte des biodéchets en abri bacs se fera dès 2024 dans le cadre du déploiement des PAV. La collecte des biodéchets déjà en place sur certaines communes perdurera le temps de la transition entre les deux modèles.

Quant à l'harmonisation de la fiscalité, seule une Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appliquée à l'ensemble des habitants de la Communauté de l'Auxerrois à partir du 1er janvier 2024. La stratégie engagée permettra de maîtriser la fiscalité avec l'objectif de ne pas dépasser le taux de 9,5 % en 2030.

Enfin, concernant la décarbonation de la collecte, la collectivité se fixe l'objectif de 100 % de verdissement du parc de véhicules en 2031.

4. Améliorer les conditions de travail des agents

Cette nouvelle stratégie va permettre de maintenir les effectifs et d'améliorer les conditions de travail des agents de la collecte et des déchèteries. Des actions de sensibilisation seront également engagées sur l'ensemble du territoire, en commençant par les écoles. Enfin, une brigade verte nouvellement créée aura pour mission de sanctionner et de limiter les dépôts sauvages.

« C'est le bon moment pour agir, avant que la situation ne devienne ingérable et que notre territoire affronte une véritable catastrophe financière et écologique. Les maires et les élus communautaires ont fait preuve d'une vision à long terme et ont pris une décision ambitieuse et responsable qui va permettre à l'Auxerrois d'accompagner les enjeux de la transition écologique », conclut Lionel Mion.

Un plan de communication sera mis en œuvre en 2024 pour informer et dialoguer avec l'ensemble des habitants en vue des modalités de déploiement de cette stratégie.

Contact presse :

Communauté de l'Auxerrois :
Florian DEFET : 06 75 09 90 76 / florian.defet@auxerre.com